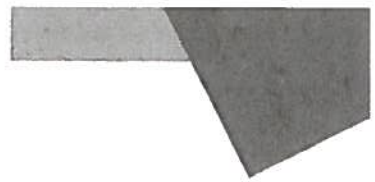




AQDR

Richelieu-Yamaska

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE
DES DROITS DES PERSONNES RETRAITÉES
ET PRÉRETRAITÉES



MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

AU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

PAR

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SECTEUR RICHELIEU-YAMASKA

**DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE DÉFENSE DES DROITS
DES PERSONNES RETRAITÉES ET PRÉ-RETRAITÉES (AQDR)**

DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION GÉNÉRALE

SUR LE PROJET

DU CENTRE VILLE (RUE SAINT-GEORGES)

DU PPU ET DU PUD

4 JANVIER 2018

TABLE DES MATIÈRES



PRÉSENTATION DE L'AQDR.....	2
RÉALITÉ GÉOGRAPHIQUE.....	3
RÉALITÉ DÉMOGRAPHIQUE.....	4
RÉALITÉ SOCIALE.....	5
RÉALITÉ POLITIQUE.....	6
LE DÉBAT/ LES AÎNÉS LES OUBLIÉS DU DÉBAT.....	7
LES RECOMMANDATIONS.....	8

PRÉSENTATION DE L'AQDR



L'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées (AQDR) est un organisme sans but lucratif qui, depuis près de 40 ans, se consacre à la défense collective des droits des aînés. Forte de ses 25,000 membres, l'Association se distingue par son implication au Québec grâce au travail de ses 42 sections dynamiques et dévouées à la cause. L'AQDR canalise l'ensemble des revendications des personnes aînées de la province et les soumet, en leur nom, aux instances appropriées.

L'AQDR a pour mission exclusive la défense collective, la protection et la promotion des droits des personnes aînées, retraitées ou préretraitées. Elle porte leur voix sur la place publique, représente leurs droits et agit comme moteur de changement pour l'amélioration de leur qualité de vie. Les activités à portée sociale et politique sont au centre de la programmation annuelle de l'AQDR.

L'AQDR adhère à une vision dynamique du vieillissement en tant que période de plénitude où les personnes aînées disposent de la capacité à maîtriser leur vie, à évoluer et à s'engager dans leur communauté. L'AQDR assure un rôle de meneur dans la défense des droits des personnes aînées, notamment ceux des plus vulnérables.

Extrait du procès verbal du 8 décembre 2018, AQDR Richelieu-Yamaska

Il est dûment proposé, appuyé et adopté à l'unanimité que le mémoire adressé à la ville de Mont-Saint-Hilaire sur le projet du centre ville soit déposé lors de la consultation générale



REALITÉ GÉOGRAPHIQUE

La ville de Mont-Saint-Hilaire ne s'est pas développée selon un plan, ni selon une vision mais plutôt selon les besoins. Elle est en fait une agglomération de secteurs isolés. à bonne distance les uns des autres comme « le vieux village », l'hôtel de ville, le village de la gare (TOD à compléter) (l'ancien camping); le boulevard Laurier (route 116), la Pommeraie (zone A-16 et autres), le Boisé Ensoleillé, le Déboulis etc, etc.

La ville est aussi traversée en entier par un chemin de fer qui ne peut être franchi qu'en trois endroits et deux axes routiers provinciaux qui deviennent pour nous des voies locales soit la 116 (artère commerciale) et la 133 (accessible d'un côté seulement).

La proximité des rails, une bénédiction pour les citoyens qui travaillent à Montréal, une malédiction pour d'autres à cause du bruit, des vibrations, du danger des longs trains pétroliers (Lac Mégantic) est une difficulté majeure pour l'aménagement du territoire. En fait la voie constitue un obstacle imposant forçant la circulation automobile, vélos et piétons à se rabattre dans les axes 116/ Sainte-Anne/ Montée des trente pour la traverser.

Le boulevard Laurier, (notre boulevard Taschereau à nous) abrite une succession de commerces, d'industries de résidences de styles de construction hétéroclites défiant toute tentative de le rendre « beau »; d'autant plus qu'il relève du Ministère du Transport comme la 133 et qu'il dessert à la fois un trafic local et une clientèle qui ne fait que passer par là.



RÉALITÉ DÉMOGRAPHIQUE

Qu'on le veuille ou non, la population de Mont-Saint-Hilaire augmente. D'après les chiffres les plus récents, ce serait 18,585 habitants en 2016 avec un taux de croissance de 2.1% depuis 2011. Pouvons-nous extrapoler environ 19,000 personnes présentement?

Pour l'AQDR le chiffre de 3785 aînés/es (65 ans et plus en 2016) soit 20.1% nous en suggère 4,000 en 2019 en se basant sur le taux de croissance des années précédentes. N'ayant pas de chiffres pour les pré-retraités et les gens qui quittent les maisons unifamiliales et se relocalisent plus près du centre-ville (un phénomène réel chez nos aînés) , peut-on croire à un plus grand nombre ?

Probablement, car les deux résidences à proximité en comptent de 500 à 600 (ceci étant sujet à fluctuation), sans compter quelques résidences plus modestes, tandis qu'un nombre indéterminé d'aînés/es se retrouvent dans des logements à prix modiques et autres logis, eux aussi situés tout près de la zone de la rue Saint-Georges.

Ceci nous permet de dire que les chiffres avancés sont probablement en deçà de la réalité et que nous sommes en face d'une augmentation du nombre d'aînés dans ce secteur dont on doit tenir compte.



RÉALITÉ SOCIALE

En octobre 2005, notre ville publiait sa première Politique familiale mais ce n'est qu'en 2013 qu'on y inclut enfin les aînés. Suite à l'accession de la ville au statut de Municipalité Amie des Aînés (MADA))

La mission de la Politique est :

« d'exprimer l'importance que le Conseil municipal accorde à la famille et aux aînés »

« de valoriser la place de la famille et des aînés dans la vie communautaire »

« d'offrir aux familles et aux aînés hilairemontais un milieu de vie de qualité qui répond à leurs besoins et à leurs valeurs »

« favoriser les liens intergénérationnels »

SOURCE : Politique de la famille et des aînés . Ville de Mont-Saint-Hilaire 2013 page 20. De plus en page 26 dans la section domaine d'intervention,

« (orientations et objectifs) la ville déclare vouloir développer et maintenir un environnement sensible aux conditions de vie des familles et des aînés »

En résumé, la ville doit dans toutes circonstances tenir compte du bien-être de ses aînés, avant chaque décision du Conseil, on devrait se poser la question : Quelles répercussions aura cette intervention sur nos aînés ? Puis évidemment agir en conséquence...



RÉALITÉ POLITIQUE

À tort ou à raison, suite à la loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, (articles 2,24 à 2,26) l'étalement urbain est bloqué pour les municipalités du Québec et nous sommes inclus dans le territoire d'une métropole soit la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui couvre un immense territoire autour de Montréal.

La CMM, en fait, englobe 14 MRC, dont 82 municipalités : nous sommes aussi assujettis au Plan Métropolitain d'Aménagement et de Développement (PMAD en 2012). Le PMAD engendre le Schéma d'Aménagement Révisé de la MRC qui lui force les municipalités à se doter d'un Plan d'Urbanisme Durable (PUD) accompagné de consultations publiques.

Celles-ci ont débouché sur un Plan Particulier d'Urbanisme (PPU) pour un centre ville (rue Saint-Georges). Ce plan ressemble au plan du TOD (Transport Oriented Development) i.e. (Village de la Gare) mais sans la gare, préconisant plutôt un centre ville incluant à proximité commerces, services, lieu de rencontres, installations récréatives, etc.

Cette suite de plans et de schémas d'aménagement amène dans son sillage une quantité de changements dans les règlements d'urbanisme existants pour rendre tout cela conforme et légal selon les nouvelles normes. Il en résulte une confusion chez les citoyens non aguerris à ces protocoles.

LE DÉBAT/ LES AÎNÉS : LES OUBLIÉS DU DÉBAT



Suite aux événements mentionnés ci-haut et malgré les contraintes, le Conseil Municipal s'est engagé dans une série d'élaborations de projets, de consultations, de rencontres, comme dans de nombreuses autres villes pour se retrouver devant une opposition citoyenne se réclamant de l'environnement (montagne, paysages, espaces verts), circulation, patrimoine, vision etc.

De consultations de citoyens, ces rencontres se sont polarisées au début par une résistance anonyme puis par une opposition identifiée politiquement amenant un débat plus virulent et un climat propice à une acception ou un rejet plus bruyant et moins respectueux qui fait que beaucoup d'aînés/es ont préféré quitter ou se taire plutôt que de donner leur opinion.

C'est donc dans ce contexte et en fonction des engagements préalablement contractés par la ville, que l'AQDR Richelieu-Yamaska tient à présenter certaines recommandations afin que la considération des besoins des aînés se retrouve au cœur du débat et non pas écartée par de la partisanerie politique.

Lors d'une vaste consultation en 2016 par l'AQDR, 4 enjeux majeurs furent identifiés par nos membres et ensuite définis en 10 droits qui couvrent l'essentiel des besoins de la population aînée pour les années à venir. Certains de ces droits sont pertinents dans ce débat. Donc.....



AU NOM DES AÎNÉ/ES DE MONT-SAINT-HILAIRE

L'AQDR RICHELIEU-YAMASKA RECOMMANDE QUE

les thèmes d'action ayant une portée sur le débat local :

le droit à un logement convenable,

le droit à des services à domicile accessibles et de qualité,

le droit à une offre de transport collectif accessible et abordable,

le droit à un milieu de vie sécuritaire,

le droit à une participation sociale et citoyenne à part entière

soient reconsidérés et

que le projet soit révisé

en tenant compte des thèmes ci haut-mentionnés afin d'assurer la sécurité dans un centre ville, de contrer l'isolement des aînés esseulés, de faciliter l'accès à des logis convenables et à des services de proximité de tout acabit, (nourriture, médicaments, magasins, spectacles) ainsi qu'un transport collectif (courts trajets et connections avec le long trajet) afin que les nombreux aînés touchés par ce projet y trouvent leur compte. Peux-t-on envisager une consultation réservée aux aînés en présence des membres de l'AQDR?

À vous d'en juger.

Merci du temps accordé à ce mémoire.

Albert Churchill mandaté par le C.A.